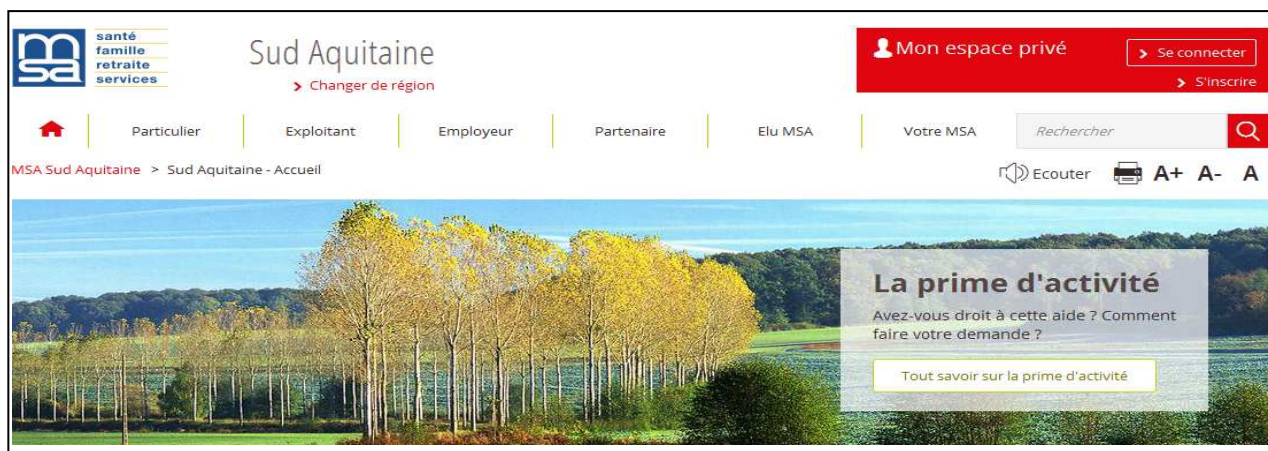


## Déclarer mes revenus professionnels (DRP)

**Etape 1 :** page d'accueil [sudaquitaine.msa.fr](http://sudaquitaine.msa.fr) , bouton **Se Connecter** (en haut à droite)



Si plusieurs choix sont proposés lors de la connexion, cliquer sur la ligne où figure le n° INSEE puis exploitant car la déclaration des revenus professionnels est gérée exclusivement sous le n° de l'individu.

**Se connecter à Mon espace privé**

Sélectionner un dossier:

2 dossier(s) affiché(s) sur 2

N° SIRET + nom de l'entreprise

**N° INSEE + nom de l'assuré**



**Se connecter à Mon espace privé**

sur la caisse 64

Voire sélection

Sélectionner votre dossier:

**Exploitant**

Particulier

**Etape 2 :** Cliquer sur la rubrique « Déclarer mes revenus professionnels »

**Cotisations**

- > Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- > Déclarer mes revenus professionnels**

**Etape 3 :** La page d'accueil de la saisie – Permet de visualiser la notice et le mode d'emploi  
– Visualiser les DRP antérieures si elles ont été saisies par le tété-service.

**Déclaration des Revenus Professionnels** Consulter

Ce service vous permet de déclarer en ligne vos revenus professionnels et vous dispense de retourner la déclaration "papier" qui vous a été envoyée. La notice explicative ainsi que l'aide en ligne sont là pour vous aider. N'hésitez pas à vous en servir.

> La notice explicative  
> Le mode d'emploi

**Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2013**

**Veuillez nous transmettre votre déclaration de revenus avant le 31/12/2015 ou à réception de votre avis de l'administration fiscale.**

> Saisir la déclaration

**IMPORTANT: à compter du 31/12/2015, vous n'aurez plus accès à ce service pour la Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2013.**

> Une déclaration de Revenus Professionnels préalablement effectuée sur le site

**Etape 4 :** La confirmation d'envoi

Une fois toutes les données saisies, vous accédez à la page de confirmation, depuis laquelle vous pouvez :

- Accéder à la saisie des feuilles annexes de calcul qui n'ont pas été complétées (1)
- Visualiser votre déclaration (2)
- Estimer vos cotisations et contributions (3)
- Envoyer votre DRP à la MSA (4)

#### Confirmation d'envoi

Vous avez saisi la Déclaration de Revenus Professionnels de l'année 2018, concernant :

**[REDACTED]**

Affilié(e) en qualité de **Chef d'exploitation**

**Attention :** vous n'avez pas saisi toutes les feuilles annexes de calcul concernant vos entreprises. Pour les saisir, cliquer sur le lien ["> saisie des feuilles annexes de calcul"](#). 1

Vous pouvez :

- > Visualiser votre déclaration afin de vérifier votre saisie 2
- > Estimer vos cotisations et vos contributions 3

Vous pouvez conserver votre déclaration et l'envoyer plus tard ou l'envoyer dès à présent à la **MSA**. 4

Précédent

Envoyer

**Une assistance Internet est à votre disposition au démarrage ou dans l'utilisation des services en ligne proposés dans votre Espace Privé**

**N° de l'Assistance Internet : 03 20 90 05 00 / du lundi au vendredi 8<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>15 et 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30  
Mail : [assistanceinternet.blf@sudaquitaine.msa.fr](mailto:assistanceinternet.blf@sudaquitaine.msa.fr)**